



# La Bicyclette

N° 78

Septembre  
2019

Association Place au vélo

6 bd Olivier Couffon - 49100 Angers

02 41 44 35 44 - [placeauvelo.angers@laposte.net](mailto:placeauvelo.angers@laposte.net)

<http://placeauveloangers.fr>

## ÉDITORIAL

### Place au vélo c'est vous

**A**dhérer à Place au vélo est pour les cyclistes quotidiens que vous êtes la première démarche à réaliser et à partager autour de vous afin que l'association puisse avoir plus de poids lors des discussions auprès de nos nombreux interlocuteurs locaux.

Participer à nos actions collectives comme la vélorution du 27 septembre (voir agenda) ou l'enquête et la diffusion du Baromètre des villes cyclables (cf. p. 3) est indispensable pour revendiquer une circulation plus sécurisée dans la ville par un meilleur partage de la voirie et un respect mutuel.

Mais, comme dans toute association, le travail de fourmi moins visible demande des forces vives pour diffuser la culture vélo dans l'agglomération. Alors si vous avez des compétences en mécanique, informatique, communication ou autre, si vous avez du temps par-ci par-là ou plus régulièrement, si vous êtes retraité ou étudiant, n'hésitez pas à venir prêter main-forte même si vous n'y connaissez rien : nous vous accompagnerons et proposerons des formations si nécessaire mais de toute façon vous êtes déjà un-e expert-e puisque vous faites du vélo tous les jours.

Que pouvons-nous vous proposer ? Participer à une vélo-école : la demande est grande sur la ville et les rencontres avec les apprenants pleines de richesses. Apprendre à utiliser la machine à graver les vélos (marquage antivol) pour venir quelques fois par an donner un coup de main lors d'un atelier ou d'une manifestation publique. Partager vos compétences en petite mécanique ou vous y former pour ensuite transmettre ce savoir-faire. Animer des stands ou les réseaux sociaux pour partager notre vision du vélo et nos coups de gueule. Valoriser votre expertise d'usage en rejoignant le groupe « voirie » constitué au sein de l'association pour ensuite discuter avec les différentes collectivités et aménageurs. Organiser des balades dans et autour de l'agglomération.

Alors n'hésitez plus, envoyez-nous un mail ou venez nous rencontrer au local à la réunion des adhérents (9 octobre) ou lors du prochain atelier (5 octobre). Le vélo c'est bon pour la santé et le moral !

*Françoise Coste  
Coprésidente de Place au vélo*

#### **Dans ce numéro :**

- Plan vélo d'agglomération...
- Subvention d'État
- Cœur de Maine...
- Baromètre des villes cyclables
- Tramway...

#### **Sur notre Agenda**

- **Vendredi 27 septembre :**  
**Vélorution :** Déambulation le long des points chauds de la ville pour faire avancer la solution vélo. Rendez-vous : 18h30 promenade du Bout du Monde.
- **Samedi 5 octobre** de 9h30 à 12h :  
Atelier d'apprentissage des petites réparations et conseil pour l'auto-réparation, marquage antivol et rencontres au local, 6 bd Olivier Couffon.
- **Dimanche 6 octobre** de 9h30 à 12h30 :  
Découvrons l'agglomération à vélo. Balade vers Sainte-Gemmes... RDV au local à 9h30.
- **Mercredi 9 octobre :**  
Réunion des adhérents et sympathisants de 19h à 21h (attention changement d'horaire !) au local. Venez échanger sur vos questions et nos projets.

## Plan vélo d'Agglo : 2 M€ par an et une maison du vélo

Après le plan vélo de la Ville, voté le 25 mars, l'Agglo a voté le sien le 17 juin. Il énonce 25 actions réparties selon cinq axes. On y retrouve les quatre axes déjà établis par le plan vélo de la Ville : promouvoir et éduquer, aménager et partager l'espace public, offre de services, et suivi-évaluation. Un cinquième encourage les entreprises et établissements à se tourner vers le vélo. Y a été inclus à notre demande, alors qu'il n'y figurait pas initialement : « Encourager les entreprises à l'utilisation du vélo pour leurs salariés ». Des actions sont prévues avec l'ADEME et la CCI.

### **Financer les voies cyclables**

Nous avons également pu donner notre avis sur les itinéraires à privilégier en première et deuxième couronnes, et entre certaines communes de la périphérie. Le plan vélo d'agglomération devra fonctionner avec un budget de 2 M€ par an. C'est un peu plus que les 10 M€ sur six ans du plan vélo de la Ville, mais sur une superficie beaucoup plus importante et des objectifs en partie différents. Pour 1,5 M€ par an, il est prévu qu'Angers Loire Métropole finance à 100 % la réalisation de voies cyclables « d'intérêt d'agglomération », et à 50 % celles « d'intérêts intercommunaux ». À charge pour les communes de compléter à leurs frais leur réseau cyclable local.

### **La maison du vélo à la gare**

Côté services, la création d'une maison du vélo à la gare est l'une des premières mesures du plan d'agglomération. Elle inclura un atelier d'auto-réparation, un accueil des touristes, un espace d'information sur tous les services vélo de l'agglomération, et une conciergerie vélo attendue depuis longtemps. Le service de prêt Vélocité (actuellement rue de la Gare) pourrait également y être accueilli.

On se réjouit de voir enfin annoncée l'ouverture d'une maison du vélo à la gare, organe moteur d'un système vélo à l'échelle de la ville, en espérant que cette annonce sera rapidement suivie d'une réalisation à la hauteur des espoirs qu'elle fait naître.

C'est dans le plan vélo d'agglo qu'apparaît la « charte d'aménagement des infrastructures cyclables », dont l'objectif principal sera de rendre « homogènes et continus » les espaces cyclables sur l'ensemble de la métropole, pas seulement pour la pratique des usagers cyclistes, mais aussi visuellement pour une identification claire et spontanée aux yeux des automobilistes comme des piétons. Un outil technique qui devra guider

les choix depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre sur le terrain. Place au vélo doit participer à l'élaboration de cette charte avec les services de l'agglo.

*Jean-Michel*

---

## **Subvention d'État accordée pour des passerelles vélo au-dessus de l'autoroute**

La demande d'Angers Loire Métropole à bénéficiaire du fonds de mobilités actives a été acceptée. Ce fonds est une mesure phare du plan vélo national, dévoilé il y a un an à Angers par le Premier ministre.

Le financement d'État accordé à ALM fait partie des 152 projets retenus en France pour soutenir des résorptions de coupures urbaines, avec une enveloppe globale de 43,7 M€. Il s'agit du financement d'une double passerelle vélo sur les côtés du pont enjambant l'autoroute A87 (Angers-Cholet) sur la commune des Ponts-de-Cé, à côté de la zone de Moulin-Marcille. C'est une route départementale (D4) qui passe sur ce pont pour contourner le sud de l'agglomération, avec un trafic de l'ordre de 12 000 véhicules par jour, dont de nombreux poids lourds.

L'étude technique a déjà montré la faisabilité de passerelles en encorbellement (voir Bicyclette n° 76). L'ouvrage est assez solide pour supporter les grosses traverses métalliques à installer sous le tablier, qui supporteront de chaque côté une piste cyclable de 2 m de large. Et les piétons y gagneront aussi en confort. Sous réserve de ce bon coup de pouce financier, la réalisation nous avait été annoncée pour 2020.

---

## **Cœur de Maine, cœur de bagnoles**

Inauguré fin juin, Cœur de Maine apporte au centre-ville un bel espace de détente au bord de la rivière. Et pour que cet espace réponde véritablement à sa vocation, l'axe central de circulation, parallèle à la Maine, a été immédiatement interdit aux voitures. Et tant mieux !

Et puis voilà la rentrée : alors que les transports scolaires investissaient la voie qui leur était réservée le long du lycée du Sacré-Cœur, l'axe central a été ouvert à la circulation dès le 1<sup>er</sup> septembre. De gros ralentisseurs à chaque bout calment bien les accros de l'accélérateur,

mais laissent quand même les voitures s'enfiler librement le long de ce large espace de promenade.

Place au vélo avait dit en juin les doutes qu'on pouvait avoir sur une telle cohabitation, signe que la Ville d'Angers reste encore à l'âge de pierre du déplacement urbain : la bagnole d'abord, le reste ensuite.

Confirmation de ce principe durant tout l'été : si vous voulez prendre le nouveau pont du tram à vélo en arrivant de la rue Boisnet ou de la rue Plantagenêt, vous devez traverser en biais le flux voitures arrivant en sens inverse (c'est la sortie de la voie des berges), sans même un passage piétons à emprunter par défaut. S'affranchir des règles du code de la route, ça s'apprend en plein cœur d'Angers.

Ensuite, mais c'est une autre question, il faut arriver à rouler sur le pont entre des piétons par nature flâneurs indisciplinés, à qui on ne va pas reprocher non plus de profiter des bancs installés de part et d'autre, ni d'étendre leurs jambes pour se détendre. La conception d'ensemble n'a pas fait preuve du meilleur équilibre, au détriment du vélo.

Pour en revenir à la rive gauche, on sait que tout n'est pas fini. La station Molière n'est pas construite sur la place du même nom (l'ancienne dans l'axe de la rue de la Roë va disparaître), les rails ne sont pas posés. Et on peut espérer qu'avant la fin des travaux du tram, les vélos seront mieux accueillis et mieux guidés. On aura juste une fois de plus constaté le non-respect depuis six mois d'une mesure du Plan vélo à laquelle on avait (naïvement) applaudi : « Prendre en compte les déplacements à vélo lors des travaux sur l'espace public » (action 9).



*Pour aller prendre le pont, y'a qu'à aller tout droit...*



## Est-il bon de circuler à vélo dans l'Agglo ?

Après une première édition en 2017, le baromètre des villes cyclables, organisé par la FUB, revient cette année. Rendez-vous sur la page

<https://barometre.parlons-velo.fr/>

et répondez aux questions du baromètre du 9 septembre au 30 novembre afin d'évaluer la « cyclabilité » de votre ville. Et n'hésitez pas à en parler à vos voisins, parents, amis, collègues : toutes les personnes intéressées par le déplacement à vélo sont invitées à répondre à cette enquête ouverte à tous.

Angers et son Agglo ont-elles fait des efforts pour améliorer le confort des cyclistes du quotidien, ou sont-elles à la traîne pour répondre à la demande des cyclistes de plus en plus nombreux ?

Les résultats seront publiés en février 2020 et joueront un rôle primordial dans la prochaine campagne municipale. Et plus les cyclistes seront nombreux à y répondre, plus ce baromètre sera fiable et efficace : on compte sur vous !

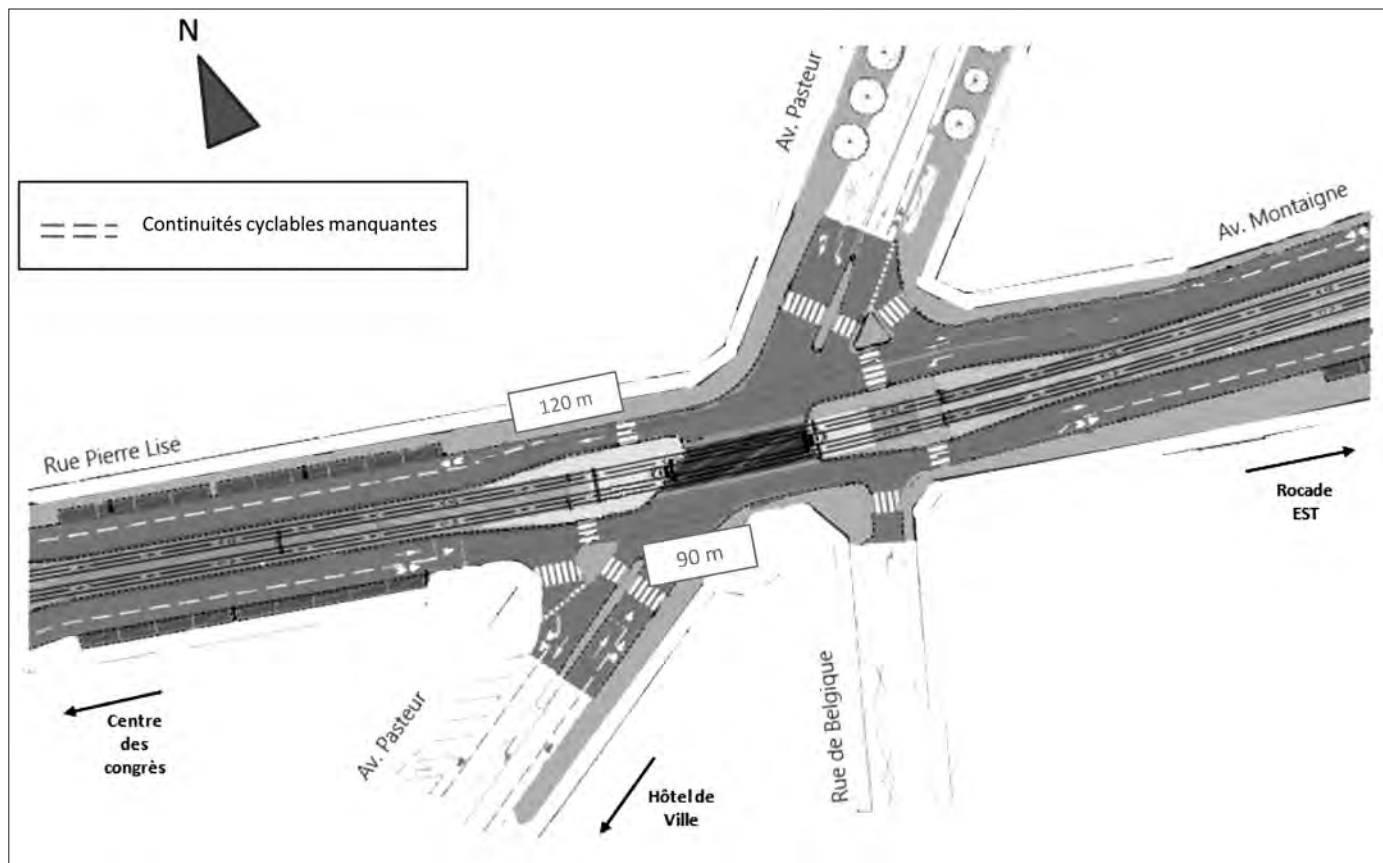
---

## Tramway : un petit progrès

Où en sont les problèmes d'aménagements cyclables le long de la ligne B du tramway ? Après un an d'attente, nous avons enfin obtenu un rendez-vous le 4 juillet avec la Mission tramway et l'élu en charge des transports Bernard Dupré.

Rien de changé hélas sur le principal point dur, le carrefour Pasteur-Montaigne, où aucune des solutions que nous avons proposées durant trois ans pour trouver l'espace nécessaire à de vraies bandes cyclables (et non un simple marquage au sol) ont été écartées. Le maître d'ouvrage s'accommode d'une discontinuité cyclable d'une centaine de mètres dans chaque sens. Pas nous : le trafic en 2018 se chiffrait à 20 000 véhicules par jour dans le bas de l'avenue Montaigne, que le vélo devrait aborder en montée dans la file de voitures unique (cf. plan page 4).

Dans le bas du bd Ayrault (en direction de la Maine) il n'y a plus d'espoir d'une voie de bus bien partagée. Elle sera mal partagée : les bordures de trottoirs sont posées, et nous avons mesuré une largeur entre 3,50 m et 3,53 m selon les endroits. Il sera donc impossible de se doubler entre vélos et bus. On nous a opposé la com-



Une centaine de mètres de discontinuité cyclable nous attendent le long du tram à l'intersection avec l'avenue Pasteur

plexité de l'aiguillage en virage installé cet été place François Mitterrand.

### **Cale de la Savatte on sépare vélos et piétons**

Par contre il y a du mieux cale de la Savatte, où nous étions opposés au mélange des piétons et des vélos impliqué par le projet de voie verte à cet endroit, entre la Maine et le théâtre Le Quai. Dans un mail du 4 septembre, Bernard Dupré, vice-président de l'agglo aux transports, nous annonçait : « J'ai donné mon accord pour que les flux vélos et piétons soient séparés le long du tramway cale de la Savatte ». Confirmé par la directrice de la Mission tramway quelques jours plus tard.

Nous avons pointé depuis longtemps le risque d'un conflit vélos-piétons sur cet espace de promenade très fréquenté au moindre rayon de soleil, qui devrait aussi être une liaison cyclable majeure entre Belle-Beille et le centre-ville.

### **La voie verte, affichage écolo**

Le dogme de la voie verte a la peau dure, à Angers comme ailleurs. Ouverte aux piétons et aux vélos, la voie verte, si elle se justifie en périphérie urbaine ou sur un itinéraire touristique, perd son sens en zone de circulation dense, où elle devient vite facteur de conflits. Elle est malheureusement devenue un moyen de communication de villes soucieuses de soigner leur image. Nous

préférons soigner les piétons soucieux de leur tranquillité, et les cyclistes soucieux d'efficacité dans leurs déplacements.

On avait déjà obtenu la séparation des flux vélos et piétons le long du parc Balzac sur l'avenue du Bon Pasteur, où là aussi c'était une voie verte qui était prévue, sur une distance plus longue en ligne droite, amenant les vélos à prendre de la vitesse.

### **Dans les travaux toujours**

Autre chose de nouveau quand même. Depuis l'adoption le 25 mars de son Plan vélo par la Ville, on doit « prendre en compte les déplacements à vélo lors des travaux sur l'espace public » (action n° 9). C'était devenu indispensable dans les chantiers du tramway, où les espaces étaient parfois si contraints que le vélo ne pouvait même pas remonter une file de voitures à l'arrêt, et où les tentations de prendre le trottoir étaient irrésistibles. Heureusement de confortables itinéraires vélo provisoires, soigneusement isolés des voitures et ne gênant pas les piétons, se sont généralisés, et du coup pas mal d'automobilistes ont lâché le volant pour se mettre au vélo. On peut toujours rêver, non ?

Jean-Michel

## Du nouveau en limite des Ponts-de-Cé et d'Angers

Rencontre ce mardi 9 septembre avec les ingénieurs en charge des nouveaux aménagements au sud d'Angers. En discussion, l'aménagement cyclable des rues Édouard Guinel et des Vieilles Fauconneries, rues qui relient l'entrée des Ponts-de-Cé par la rue David d'Angers (carrefour dit « Mignon ») au rond-point de l'Europe (accès au lycée Jean Bodin, Athlétis et IFEPSA) en passant devant l'IRCOM. Un aménagement indispensable au vu du nombre d'étudiants qui transitent déjà par là.

### **Chaussidou et bande de Copenhague**

Et voilà, en 2020, les cyclistes devraient disposer d'une bande cyclable dite de Copenhague sur la plus grande partie du trajet et d'un chaussidou bien identifié dans la partie centrale très étroite. Petit bémol : le partage avec les piétons mais qui sont « rares » du fait du peu d'habitations dans cette zone. Pour mémoire, une bande dite de Copenhague est une bande légèrement surélevée comme celle de la rue du Haras à Angers. Un chaussidou ou chaussée à voie centrale banalisée comporte une bande cyclable de chaque côté et une voie centrale sans séparateur comme rue des Ponts-de-Cé ou rue Amsler à Angers : les automobilistes peuvent franchir la bande cyclable s'il n'y a pas de vélos, mais doivent attendre derrière le vélo pour croiser une autre voiture du fait de l'étroitesse de la chaussée.

Très bien tout ça mais comment fait-on pour accéder à la rue Guinel en venant d'Angers et retour ? Deux ronds-points sont en cours de construction : un petit au niveau du carrefour « Mignon » (Guinel-Trois Paroisses/David d'Angers) et un gros tout nouveau au niveau du garage Ford pour faciliter l'accès à toute la zone d'activité des cliniques, mais aussi délester en partie l'avenue Galliéni, et entre les deux la butte va être arasée permettant d'avoir enfin de la visibilité au carrefour « Mignon ».

### **Toboggan cyclable dans les deux sens**

Un acquis toujours pour 2020 : le toboggan qui relie l'avenue de l'Europe à la rue des Ponts-de-Cé en passant sur la 4 voies va être fermé aux automobiles et réservé aux bus plus vélos avec une piste double sens. Les vélos accéderont alors au carrefour « Mignon » et pourront rejoindre les différentes directions : pour cela nous avons demandé un marquage identique à celui du carrefour récemment réaménagé entre la rue David d'Angers et l'avenue de l'Europe afin de faciliter la lisibilité pour tous, et comme un prélude à une signalétique au sol homogène pour l'Agglo.

Par contre, déception : s'il sera possible d'accéder aux Ponts-de-Cé par la rue de l'Hirondelle (zone 30, pictos vélo en milieu de chaussée), le retour vers Angers par l'avenue de Lattre de Tassigny ne sera pas possible alors que cette liaison est identifiée dans le plan vélo comme une voie d'intérêt d'agglomération. Que feront les cyclistes : toboggan à la force du mollet ou prise de risque sur une voirie très circulante ?

*Françoise*

---

## Formation : joindre l'utile à l'agréable

Début avril j'ai eu la possibilité de suivre une formation IMV (Initiateur Mobilité Vélo) à Bordeaux pendant quatre jours et demi. Merci Place au vélo ! L'occasion d'intégrer un groupe d'une dizaine de personnes des quatre coins de la France et d'apprendre à apprendre à faire du vélo en direction de différents publics : enfants, adultes, personnes handicapées. La réaction de mon entourage fut assez unanime : « Bah pour quoi faire ? Tout le monde sait faire du vélo, non ? ».

### **Se reconstruire grâce au vélo**

Heureusement, l'accueil des Bordelais a été très chaleureux et la formation riche en contenu et en rencontres. Ce qui m'a le plus frappé ? Certainement les cours de vélo-école pour adultes le long de la Garonne en plein cœur de Bordeaux. Un signal visuel fort et un message explicite dans une ville qui a fait sa mue cycliste depuis plusieurs années déjà. Pour autant les revendications continuent, et avancent sur les marges de progrès comme le Pont de pierre, interdit à la circulation automobile individuelle, obtenu de haute lutte. La dernière matinée a également été mémorable avec la rencontre de personnes victimes d'AVC et se reconstruisant grâce à des vélos adaptés.

Depuis cette formation j'ai réalisé une synthèse que j'ai présentée à des personnes en insertion professionnelle afin de les sensibiliser au vélo comme moyen de déplacement crédible mais également comme étant un secteur proposant des formations et des postes qualifiés. J'ai également mis en pratique ce que j'ai appris auprès d'une collègue qui m'a servi de « cobaye », et n'ayant pas fait de vélo depuis 20 ans. Nous avons fait un parcours de 2,5 km pour aller déjeuner en ville. Après une grosse frayeur au démarrage due à une voiture juste derrière nous, la séance s'est bien déroulée et ce fut l'occasion de commenter les panneaux cyclistes qui ont fait leur apparition récemment mais peu expliqués au grand public.

## **Accompagner le changement d'habitudes**

Si le vieil adage prétend que « le vélo cela ne s'oublie pas », la réalité est plus complexe dans la mesure où il y a une grande différence entre rouler une fois dans l'année et tous les jours, en ville ou à la campagne, seul ou en groupe, sur un vieux clou et un bon vélo, etc. Ensuite le code de la route a évolué et certains panneaux sont même parfois interprétés à contresens. D'autres collègues sont intéressés pour que je les initie à l'utilisation des VAE achetés par notre employeur mais très peu utilisés car ils sont stockés dans des endroits improbables et sans prises de courant facilement accessibles. Cet exemple montre à quel point le travail pédagogique est à effectuer envers les utilisateurs mais également (et surtout ?) envers les décideurs. Investir dans les mobilités actives c'est bien, accompagner au changement d'habitudes c'est encore mieux !

Grâce à cette formation, que je recommande vivement aux personnes voulant s'investir dans la transmission, je suis plus à l'aise sur les notions de sécurité et de législation. D'autres perspectives sont à venir avec la vélo-école de la Rose-raie, un vélobus à Saint-Barthélémy ou la réserve citoyenne d'Angers.

*Patrick*

---

## **Au collège de la Madeleine à vélo : possible en levant quelques obstacles**

Vous avez déjà fréquenté le boulevard Jacques Millot un mercredi à midi ? Vous aurez pu constater un embouteillage du parking d'Intermarché et du carrefour de la rue Charles Denis avec des



*Les élèves à la recherche du bon itinéraire*

portières qui s'ouvrent dans tous les sens : vraiment pas de quoi mettre un vélo dehors !

Alors depuis plusieurs mois, une équipe de parents du collège de la Madeleine s'est emparée de la question des déplacements des collégiens et de leurs convoyeurs parentaux.

Dans un premier temps, une enquête a été réalisée auprès des parents et des élèves. Elle a mis en évidence deux points clés : près de la moitié d'entre eux est prête à laisser venir les collégiens à vélo à condition que les trajets soient sécurisés et plus de la moitié des collégiens habitent deux quartiers d'Angers assez proches du collège, La-fayette-Chevrollier et Justices.

### **Identifier les itinéraires...**

Dans un deuxième temps, un petit groupe de parents et collégiens pratiquant le vélo a décidé de repérer les trajets les plus sécurisés entre ces deux quartiers et le collège en faisant appel à l'expertise d'usage de quelques bénévoles de Place au vélo habitant dans ces secteurs. C'est ainsi qu'un samedi matin nous avons étudié les plans puis pédalé à partir du Trois-Mâts, place des Justices, et du lycée Chevrollier jusqu'au collège et retour. Nous avons ainsi bien identifié des possibilités assez sécurisées notamment via les double sens cyclables ou les chemins sans voitures. Néanmoins, cette sécurité demande encore quelques aménagements tels que l'autorisation de traversées du boulevard de Latre de Tassigny au niveau des rues Auguste Blandeau et du Bon Repos, la clarification du statut des passages le long des commerces de la place des Justices (aire piétonne ou trottoir ?), la possibilité de traverser le square des Mortiers ou encore l'accès au collège par le trottoir du boulevard Jacques Millot et non à pied par les passages piétons quand on arrive des Justices. Ces demandes sont en cours d'étude au service de la voirie d'Angers.

### **...et les faire découvrir aux collégiens**

Enfin, le 18 juin, les parents ont proposé une journée « Au collège, à vélo ». Pour cela, ils ont organisé le matin et le soir deux vélobus pour faire découvrir aux collégiens les trajets identifiés précédemment. Pour une première la participation fut bonne avec une bonne dizaine de collégiens dans chaque groupe.

Pour cette nouvelle année scolaire, il s'agit de renouveler cette opération afin de convaincre encore plus de collégiens et leurs parents de gagner en autonomie et de limiter l'usage de l'automobile. Et qui sait l'étendre aux autres collèges de ce quartier fort bien pourvu dans ce domaine !

*Françoise*

## La Roseraie : journée active pour bien commencer la rentrée



Fin août nous avons participé à la journée active organisée par le centre Jean Vilar de la Roseraie. Ce fut l'occasion de présenter le vélo davantage comme un transport que comme un sport. À ce titre nous avons convaincu nos interlocuteurs de rebaptiser l'événement qui au départ devait s'intituler « journée sportive » comme tous les ans. Ainsi c'est au parc des Collines que nous avons partagé l'espace avec d'autres associations avec un objectif modeste : proposer un aller et retour en direction du Hutreau (4 km) à vélo aux habitants afin qu'ils s'approprient cet espace naturel préservé. Plusieurs enfants nous ont rejoints et certains ont effectué trois fois le trajet. Était-ce pour nous démontrer leur agilité sur un vélo ou bien l'attrait de la cueillette des mûres sauvages en chemin ? Sûrement les deux !

Quoi qu'il en soit cette journée active a fait la preuve une fois de plus que le vélo est bien plus qu'un objet de déplacement, il est à la fois vecteur de convivialité, d'éducation populaire, d'émancipation, d'autonomie et de liberté. Et pourtant on entend encore souvent dire : « Le vélo c'est dangereux ! ».

Patrick

## Voies vertes : les vacances différentes c'est possible partout !

Dolce Via, Vélocéan, Vélodyssée... Cet été, ça y est, on s'est lancés plusieurs jours durant et à plusieurs reprises. Avec nos deux vélos ou le tandem, on a avalé les kilomètres, même par temps de canicule (ce qui a permis de découvrir que faire du vélo par temps chaud, c'est beaucoup plus supportable que de randonner, grâce à la ventilation naturelle induite par notre propre énergie à pédaler pour créer un petit vent de 15-20 km/h).

## Les points positifs de notre essai

Que de rencontres et conversations enrichissantes au fil des chemins !

En Ardèche, malgré la semaine de canicule, on a croisé des familles, des solitaires, des couples de tous âges. Certains roulaient lourdement chargés pour une autonomie totale ou presque, d'autres avaient au contraire opté pour voyager le plus léger possible, cabotant de chambres d'hôtes en petits hôtels ruraux. Nous faisons partie de cette seconde catégorie de voyageurs, nos réserves d'eau et le nécessaire de réparation pesant pour un pourcentage important dans nos sacoches.

Même le Mastrou, l'un des plus anciens chemin de fer touristique de France, propose sur réservation l'embarquement gratuit des vélos. Succès éclatant de la formule !



En Ardèche, le fourgon à vélos du Mastrou, à l'arrivée à Lamastre

## Chaussidou salé

À Guérande, le vélo est vraiment le moyen idéal pour observer la vie de cet univers si particulier. Là-bas, et aussi dans d'autres secteurs de la presqu'île, les voiries étroites sont progressivement aménagées en « chaussidou » – une seule voie pour les voitures, deux larges bandes cyclables (1), même s'il reste encore des secteurs où la voiture est toujours reine.

## Voies 100 % vertes...

Que de différences entre les réseaux cyclables. D'un côté l'excellence : l'agglomération de Bordeaux et tout le réseau départemental girondin, l'accueil des vélos sur le bac traversant l'estuaire de la Gironde entre Le Verdon et Royan, le front de mer aux Sables d'Olonne, la Dolce Via en Ardèche... et la Cité du chocolat Valrhôna, équipée de casiers pour nos sacoches et proposant l'envoi postal des achats de chocolat.

(1) Un nouveau chaussidou vient d'être aménagé à Angers, au bout de la promenade de Reculée, pour rejoindre la voie verte qui monte vers Terra Botanica et Montreuil-Juigné

### ... et points noirs

Nous avons osé franchir le pont de Saint-Nazaire à vélo, après avoir passé sans encombre celui de Noirmoutier, superbement équipé. On a frisé le film d'horreur : bande cyclable trop étroite, voitures et camions ne respectant manifestement pas les 70 km/h, et débouché sur un rond-point sans aucune indication pour rejoindre le centre de Saint-Nazaire.

Toujours à Saint-Nazaire, équipée d'arceaux vélos pratiques, les sites touristiques ne sont manifestement pas préparés à accueillir des cyclo-touristes : aucun garage sécurisé, aucune consigne pour mettre les sacoches en sécurité. Le personnel d'Escal'Atlantique et de l'écomusée a gentiment pris nos sacoches, mais ce n'est pas une solution adaptée à la montée en charge de la Loire à Vélo et de Vélocéan.

Et le pire du pire a été l'entrée dans Saint-Étienne, depuis la montagne du Haut Velay, pour rejoindre la gare SNCF. Pistes cyclables inexistantes, les vélos contraints comme les voitures à monter et descendre en permanence quand les bus ont le droit de filer droit, et entrées/sorties des pistes cyclables, le long du tramway, plus que déroutantes pour les visiteurs d'un jour.

Malgré ces problèmes, nous n'avons qu'une envie : recommencer dès que possible !

Frédéric

### Raté...

Il fallait y penser : des blocs de béton bien anguleux posés sur la piste cyclable double sens à l'entrée du pont Confluences. Le passage des vélos devant la nouvelle patinoire était perturbé pendant les travaux, il est devenu dangereux.



## PLACE au VÉLO

### Bulletin d'adhésion 2019

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :

e-mail : .....

Tél. : .....

À renvoyer à **Place au Vélo**, 6 bd Olivier Couffon, 49100 Angers. Avec votre règlement par chèque à l'ordre de « Place au Vélo », d'un montant de :

- 8 € pour une adhésion individuelle.
- 10 € pour une adhésion familiale (nombre de personnes : )
- 4 € pour les moins de 18 ans, chômeurs, étudiants.
- ... € comme membre bienfaiteur (au-delà de 10 euros).

## Et si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion...



ou encore sur *helloasso* :

<https://www.helloasso.com/associations/place-au-velo-angers>

**Et puis, n'oubliez pas de nous signaler à l'avance tout changement d'adresse ! Cela nous évitera de chercher inutilement votre boîte à lettres...**